

## NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE COMPTE ADMINISTRATIF 2017

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

**Le Compte Administratif** est un document budgétaire obligatoire. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune au cours de l'année écoulée et présente les résultats comptables de l'exercice. Il traduit donc les réalisations effectivement menées tant en fonctionnement qu'en investissement et permet ainsi d'apprécier la santé financière de la collectivité.

### La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

#### Evolution des recettes réelles de fonctionnement de 2015 à 2017 :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Produits des services et du domaine	37 254,82	45 812,88	61 738,19
Impôts et taxes	307 765,17	342 052,97	343 513,53
Dotations et participations	129 856,40	115 552,83	105 938,63
Revenus des immeubles	8 869,52	19 464,94	16 554,72
Produits financiers	39,76	36,23	33,38
<i>Produits exceptionnels</i>	2 170,09	61 120,00	406,47
<i>Atténuations de charges</i>	9 228,69	4 266,56	7 316,97
<b>Total</b>	<b>495 184,45</b>	<b>588 306,41</b>	<b>535 501,89</b>
Progression	+ 3,95 %	+ 18,80%	- 8,97 %
<b>Recettes courantes de fonct. par hab.</b>	<b>471</b>	<b>517</b>	<b>516</b>
<i>Moyenne départementale pour la même catégorie démographique</i>	734	717	722

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent de fonctionnement reporté, les recettes de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à **535 501,89 €**.

En 2017, les recettes de la commune ont connu une variation de - 8,97 %.

Il convient de noter qu'en 2016, des produits exceptionnels de la commune ont été réalisés avec la vente d'un terrain, d'un véhicule et la reprise de l'ancienne autolaveuse.

Les recettes fiscales représentent 64 % des recettes propres de la commune.

En 2017, la commune a opéré une hausse de 5 % des taux de taxe d'habitation et de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. Néanmoins, la commune reste en deçà des taux d'imposition moyens du Département.

Ce renforcement de l'effort fiscal s'est imposé notamment par la baisse drastique des aides de l'Etat. Depuis 2011, les communes participent pleinement à l'effort de redressement des comptes publics au travers d'une baisse importante des dotations qu'elles perçoivent de l'Etat, en particulier de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Notre commune constate, par rapport à 2015, une diminution de la DGF de 18 % soit une perte de 29 057,00 € et il en est de même pour toutes les autres dotations et aides de l'Etat.

### Evolution des dépenses réelles de fonctionnement de 2015 à 2017 :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Charges à caractère général	131 186,85	143 610,53	127 179,31
Charges de personnel et frais assimilés (assurances, médecine du travail...)	209 593,11	217 232,85	226 306,88
Charges de gestion courante (Subventions, contributions aux syndicats, indemnités)	79 427,38	103 644,78	107 329,92
Charges financières (Intérêts de la dette)	29 260,86	42 827,25	34 658,01
Charges exceptionnelles	300,00	180,00	60,00
<b>Total</b>	<b>449 768,20</b>	<b>507 495,41</b>	<b>495 534,12</b>
Progression	+7,73%	+12,83%	-2.36%
<b>Dépenses courantes de fonct. par hab.</b>	<b>428</b>	<b>497</b>	<b>477</b>
<i>Moyenne départementale pour la même catégorie démographique</i>	604	579	564

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2017 s'élèvent à **506 482,12 €**.

Elles regroupent : les dépenses nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité : achat de consommables, entretien des bâtiments communaux, de la voirie, du matériel municipal, des espaces publics, les consommations diverses (fluides, fournitures, ...) ainsi que les locations et les assurances, les charges de personnel en constante augmentation compte tenu des mesures nationales légales (revalorisation des grilles indiciaires, augmentation de certains taux de cotisations), les autres charges de gestion courante qui concernent principalement les contributions aux organismes de regroupement.

La Commune poursuit ses efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement déjà largement en deçà des moyennes départementales. En 2017, grâce aux efforts de la municipalité et des agents communaux, une légère diminution est enregistrée par rapport à 2016.

Les dépenses à caractère général ont même baissé de plus de 11% par rapport à 2015. La diminution de ces dépenses est à souligner eu égard au maintien de la qualité des services aux administrés.

## La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

**En dépenses** : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

**En recettes** : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

### Evolution des recettes réelles d'investissement de 2015 à 2017 :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Dotations, fonds divers	138 248,67	96 911,59	76 332,86
Subventions d'investissement reçues	204 224,51	304 470,55	12 306,00
Emprunts	250 000,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>592 473,18</b>	<b>401 382,14</b>	<b>88 638,86</b>
Progression	6,26%	-32,25%	-77,92%
<b>Recettes d'Inv. par hab.</b>	<b>587</b>	<b>472</b>	<b>108</b>
<i>Moyenne départementale pour la même cat. démo.</i>	365	512	422

En tenant compte des opérations d'ordres et hors excédent d'investissement reporté, les recettes d'investissement de l'exercice 2017 s'élèvent à **110 993,36 €**.

### Evolution des dépenses réelles d'investissement de 2015 à 2017 :

	CA 2015	CA 2016	CA 2017
Emprunts	34 878,39	75 975,62	64 421,09
Immobilisations incorporelles	0,00	3 703,45	7 013,20
Subventions d'équipement versées	1 889,39	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	6 382,71	18 046,84	13 234,08
Immobilisations en cours	326 088,08	433 293,95	22 835,12
<b>Total</b>	<b>368 238,57</b>	<b>531 019,86</b>	<b>107 503,49</b>
Progression	-40,52%	44,21%	-79,76%
<b>Recettes d'Inv. par hab.</b>	<b>359</b>	<b>529</b>	<b>116</b>
<i>Moyenne départementale pour la même cat. démo.</i>	347	480	438

En tenant compte des opérations d'ordres, les dépenses d'investissement de l'exercice 2017 s'élèvent à **118 909,99 €**.

On note un important ralentissement des investissements après la réalisation d'importants travaux les années précédentes avec notamment le réaménagement et l'agrandissement de l'école et l'aménagement de l'avenue du Pic du Midi.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2017 concernent principalement :

**les travaux suivants:**

- Aménagement de l'école (896 €)
- Réfection des épis en enrochement des berges de l'Ouzom (10 719 €)
- Remplacement des ballons fluo d'éclairage public (2 906 €)
- Installation des armoires d'extinction nocturne de l'éclairage public (3 374€)
- Réfection de la voirie communale (rue des Pyrénées, impasse et rue de l'Isarce, chemin Cayrou) (11 220€)
- Création d'un faux-plafond à la salle du 3<sup>ème</sup> âge (1 930 €)
- Remplacement du chauffe-eau de la Maison Pour Tous (585 €)

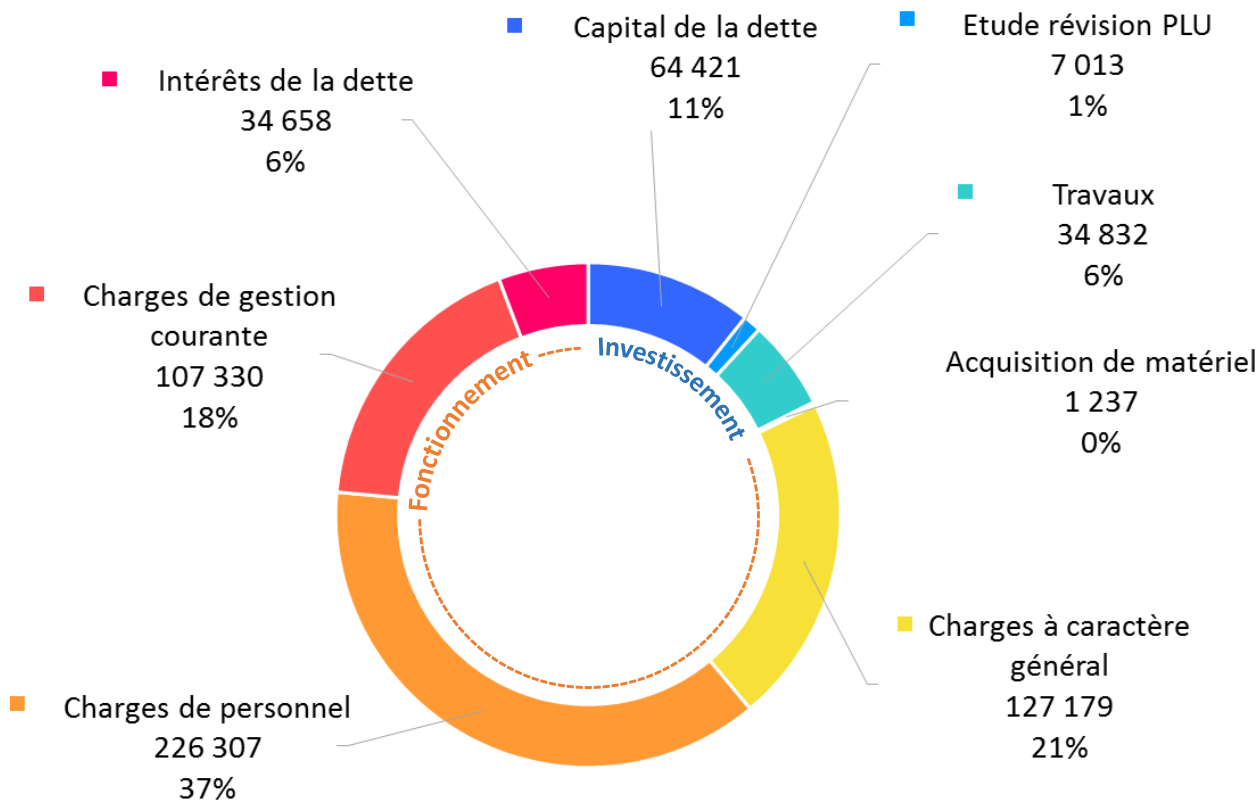
**les frais d'étude suivants :**

- Révision du Plan Local d'Urbanisme (7 013€)

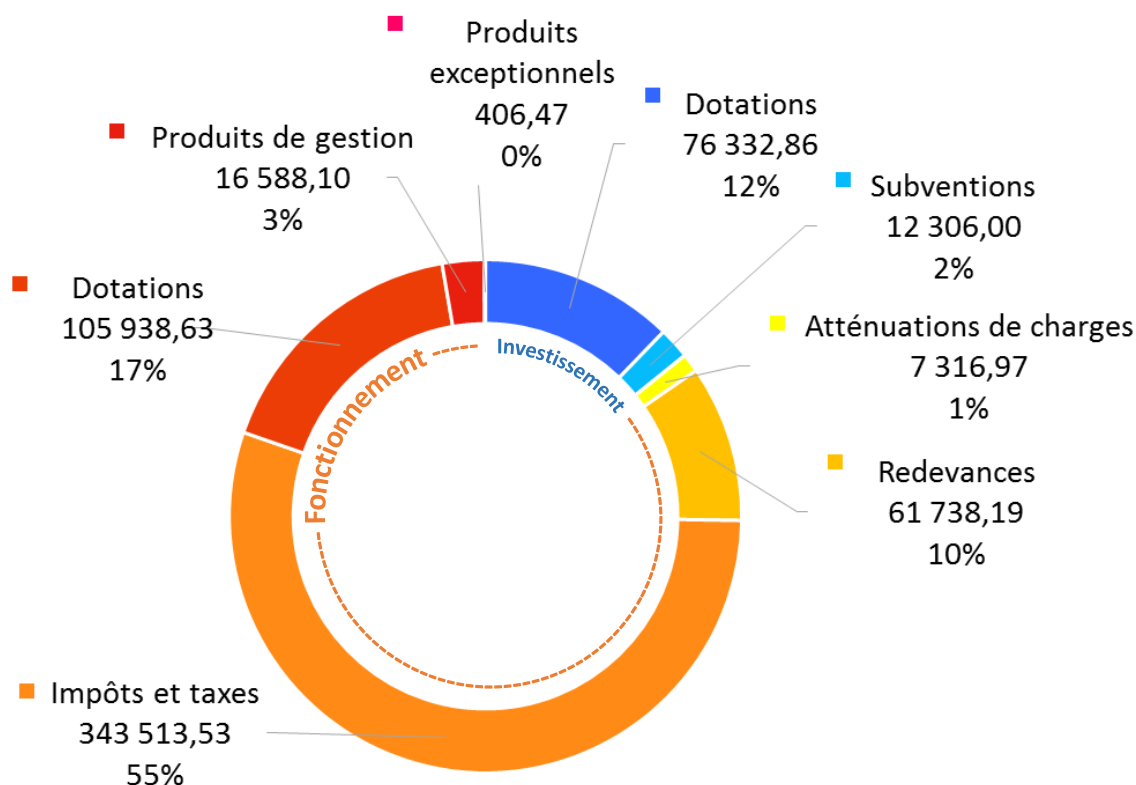
**et les acquisitions suivantes :**

- meuleuse et débroussailleuse pour les services techniques (618 €)
- tables et de chaises pour la cantine scolaire (525 €)

## DÉPENSES RÉELLES 2017



## RECETTES RÉELLES 2017



## VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

FONCTIONNEMENT	
Total dépenses	506 482,12
Total recettes	535 501,89
<b>Résultat de l'exercice <i>Excédent</i></b>	<b>29 019,77</b>
Résultat reporté de 2016	73 182,55
<b>Résultat de clôture <i>Excédent</i></b>	<b>102 202,32</b>

INVESTISSEMENT	
Total dépenses	118 909,99
Total recettes	110 993,36
<b>Résultat de l'exercice <i>Déficit</i></b>	<b>- 7 916,63</b>
Résultat reporté de 2016	112 886,74
<b>Résultat de clôture <i>Excédent</i></b>	<b>104 970,11</b>

## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2017

Le Compte Administratif pour l'exercice 2017 présente un excédent en fonctionnement et en investissement pour un montant respectif de 102 202,32 € et 104 970,11 €.

Il appartient au Conseil Municipal d'affecter ces résultats au budget 2018 comme suit :  
 Affectation en section de fonctionnement de l'excédent reporté, compte 002 pour 102 202,32€  
 Affectation en section d'investissement de l'excédent reporté, compte 001 pour 104 970,11 €

## **CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT**

L'épargne brute, appelée aussi « capacité d'autofinancement » correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et doit obligatoirement couvrir le remboursement du capital des emprunts.

Depuis plusieurs années, la commune d'Igon connaît une situation financière difficile avec notamment une capacité d'autofinancement insuffisante.

Si les charges de fonctionnement sont d'un niveau bien inférieur à la moyenne départementale, les produits de fonctionnement sont d'un niveau encore plus bas.

Si l'endettement diminue légèrement, il va encore peser durablement sur la structure financière de la commune.

Ne disposant d'aucun autofinancement, les possibilités d'investissements futurs se trouvent considérablement réduites.

## **CONCLUSION**

Face à la baisse massive des aides et dotations de l'Etat qui rend l'équilibre budgétaire des collectivités extrêmement tendu, notre commune doit poursuivre ses efforts de réduction des coûts de fonctionnement et exploiter toutes les possibilités d'accroissement de ses recettes afin de renforcer sa capacité d'autofinancement et préserver son sens du service public.